

je prie mon très honorable ami de mettre les choses au point si je fais erreur. La préférence doit exister au-dessus des tarifs existants des deux côtés. Voyons par exemple la campagne que mène actuellement lord Beaverbrook en Angleterre. Elle est fondée sur l'idée de prélèvements tarifaires, lesquels pourront ensuite être mitigés ou supprimés en vue d'accorder un régime de préférence aux membres de l'empire. Mon très honorable ami a dit expressément: "Selon mon interprétation, cela ne constitue pas du tout une préférence. La chose est impossible. En ce qui concerne mon offre, cette proposition barre la route à la réalisation de mes fins: ce que je veux, en effet, ce n'est pas d'encourager le libre-échange, ni la plus grande liberté des échanges dans les confins de l'empire, mais bien tout le contraire: je veux assurer l'intégralité économique du Canada."

A mes yeux, il est très important que ceci soit bien compris, car cet aspect de la question ne manquera pas d'influer sur toutes nos discussions et toutes nos opinions à ce sujet; j'ose dire que nombre d'honorables représentants, des deux côtés de la Chambre, n'ont jamais très bien saisi quelle est au juste l'attitude du premier ministre sur ce point.

Mais afin d'établir nettement que tel était l'avis du gouvernement anglais en l'espèce, qu'il me soit permis de donner lecture de ce qu'a dit lord Passfield à la Chambre des pairs lorsqu'il a exposé l'attitude du ministère. En passant puis-je noter qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que le premier ministre de la Grande-Bretagne, parlant aux Communes anglaises de cette offre, se soit cru tenu de dire: "Grever le blé? Nous ne le pouvons point." Voilà la réponse laconique que fit le premier ministre de la Grande-Bretagne à la Chambre des communes. Frapper le blé? Etablir un tarif d'abord? C'était la condition. Pour atteindre à l'élément de réciprocité, l'aspect impérial de la préférence, comme le désirait mon très honorable ami, l'Angleterre devait au préalable frapper de droits de douane les aliments et les matières premières. Cela, M. MacDonald l'a vu; ils l'ont tous vu. Il a énoncé: "Comment faire cela? Grever le blé? Nous ne le pouvons pas." Voilà quelle fut sa réponse; et quiconque connaît tant soit peu la situation de la Grande-Bretagne, doit savoir que telle eût été la réponse de tout premier ministre de la Grande-Bretagne à toute proposition de cette nature.

Voyons maintenant ce que lord Passfield a dit à la Chambre des lords le 2 décembre. On se rappellera que lord Passfield fut pendant un temps secrétaire d'Etat pour les dominions et qu'il est actuellement secrétaire d'Etat pour les colonies. Il a assisté à toutes les réunions de la conférence...

Le très hon. M. BENNETT: Pas du tout.

Le très hon. MACKENZIE KING: A un certain nombre, en tout cas. Toujours est-il qu'il a été présent assez longtemps pour bien saisir les offres et leur portée; il a rédigé un résumé admirable de toute la question. Voici le discours de lord Passfield tel qu'il est reproduit au compte rendu de la séance du 2 décembre à la Chambre des lords:

La proposition principale qui se trouve résumée dans l'offre formulée par M. Bennett, lors de la deuxième séance générale, consacrait le principe de la préférence que M. Bennett pria, du coup, les délégués y compris ceux du Royaume-Uni d'approuver. L'on en a toujours parlé comme si c'était une question de préférence; mais nous avons vite constaté que ce n'était pas une question de préférence selon l'interprétation usuelle du terme. Il ne s'agissait pour ce pays ou pour les dominions d'accorder une préférence sous le régime des tarifs existants, établis dans leurs propre intérêt ou pour subvenir aux besoins du gouvernement; on nous proposait d'approuver l'établissement d'un tarif sur les produits alimentaires importés dans notre pays, sur le blé particulièrement, non pas parce qu'un droit de douane sur le blé était nécessaire ou motivé par quelque raison valable, mais tout crûment pour nous mettre en mesure d'accorder au blé de production impériale une préférence d'ordre considérable sous la forme d'une diminution dudit droit. . . . Rappelez-vous que l'on demanda au gouvernement de Sa Majesté d'approuver cette proposition avant qu'elle ait été étudiée dans ses détails. . . .

M. Bennett proposa de tenir une conférence à Ottawa, dès le début, et on accepta cette proposition pour la bonne raison qu'on n'avait pas alors le temps d'étudier cette question. La déclaration de M. Bennett, publiée dans les journaux d'aujourd'hui (2 décembre)...

C'est la déclaration au sujet de l'incident de cette conférence de la "blague" (*humbug*)

...a été citée. Il a prétendu qu'au cours de toute la conférence on n'a pas discuté sérieusement le principe des préférences douanières, ni ses plans pour les mettre en vigueur...

On n'a rien déferé à un comité quelconque au cours de cette conférence sauf du consentement unanime des délégations. Si on n'a pas soumis au comité économique ce que M. Bennett appelle le principe des préférences, y compris un droit sur les produits alimentaires, particulièrement le blé, j'oserais dire que ce n'est pas à la demande du gouvernement de Sa Majesté qu'on ne l'a pas fait; c'est parce qu'on n'a pas pu obtenir le consentement unanime des délégations. . . . Ainsi M. Bennett peut dire que ces choses n'ont pas été discutées, et je crois, sérieusement discutées, au cours des réunions des chefs de délégations. . . . Vos seigneuries trouveront en lisant les journaux quotidiens des preuves que l'on a discuté ces choses lors des réunions de chefs de délégations. J'étais moi-même présent tous les jours alors qu'on les discutait. Mais il est vrai qu'on le faisait comme on étudie un projet de loi en deuxième lecture, car comme l'avait dit M. Bennett dans son discours à la deuxième réunion plénière, il voulait que la conférence approuvât le principe avant que l'on étudiât la question en détail. Nous n'avons jamais pu approuver ce principe. . . .